Parc naturel régional

de

Camargue

Registre des délibérations - Délibération n°17 : 10/05/2017

SOLLICITATION DU DISPOSITIF D'AIDE AUX ÉQUIPEMENTS PASTORAUX 7.6.2 DU PDRR PACA

L'an deux mille dix-sept, le Comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue s'est réuni à Arles le dix mai à 9h30 sous la présidence de Monsieur Roland Chassain.

Étaient présents :

- Représentants du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Mireille Benedetti, Jean-Marc Martin-Teissere, Cyril Juglaret
- Représentants du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Corinne Chabaud, Patricia Saez

— Représentants des Communes :

- Commune d'Arles : Bernard Bacchi, Alain Dervieux,
- Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Jean-Paul Gay, Maria-Dolorès Parrodi
- Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Christelle Aillet, Isabelle Henault, Roland Chassain, Patrick Pac

- Représentants des établissements publics :

- Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles : Didier Honoré
- Chambre de Métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône : Henri Rivas
- Métropole Aix-Marseille-Provence : Aline Cianfarani
- Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette : Nicolas Juan
- Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bruno Blohorn

Avaient donné pouvoir :

Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Pascale Licari à Jean-Marc Martin-Teissere
Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Bruno Genzana à Corinne Chabaub
Commune d'Arles : Nicolas Koukas à Alain Dervieux, David Grzyb à Bernard Bacchi
Conseil de Bert Seight Levis du Bhône : Martin Alvaroz à Jean Baul Gay, Jérôme Bernard à Maria-Do

Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Martial Alvarez à Jean-Paul Gay, Jérôme Bernard à Maria-Dolorès Parrodi

Étaient absents-excusés :

Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Roger De Murcia Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Jérôme Bernard

Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Bertrand Mazel, Bernard Arsac Chambre de Métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône : Jean-Marc Taieb

Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bertand Mazel, Bernard Arsac

Le Conseil de Parc était représenté par 20 membres

Autres personnes présentes :

Magali Touverey, Trésorerie de Saint-Rémy de Provence
Olivier Briand, chargé de mission « Grand delta et zones humides », Conseil départemental des Bouches-du-Rhône
Charlotte Thibault : Responsable de pôle « Développement Port pêche Espaces naturels », Commune de Port-Saint-Louis du Rhône
Régis Vianet, Directeur général du Parc naturel régional de Camargue
Sonia Ayme, chef du pôle « Administration générale »

Cécile Héritier, assistante de Direction, Parc naturel régional de Camargue

Nombre de membres				
En exercice	Présents et représentés	Votants		
29	24	24		

Nombre d	e voix
En exercice	Votants
76	68

Date de convocation	
15/02/2017	
RC - 81	
RC - 82	



Parc naturel régional

Camargue

Délibération n° 17: 10/05/2017

SÓLLICITATION DU DISPOSITIF D'AIDÉ AUX ÉQUIPEMENTS PASTORAUX 7.6.2 DU PDRR PACA

Contexte

Le Parc naturel régional de Camargue est structure animatrice de plusieurs sites Natura 2000, parmi lesquels :

- ZSC FR 9301592 et ZPS FR 9310019 "Camargue"
- ZSC FR9301596 « Marais de la vallée des Baux et marais d'Arles ».
- ZPS FR9312001 "Marais entre Arles et Grand Rhône".

Sur ces sites, plusieurs habitats prioritaires au titre de la Directive Habitat sont menacés par l'uniformisation et la fermeture du milieu qui tendrait à faire disparaître ces derniers, au profit d'habitats moins patrimoniaux.

Sur certains secteurs, les espèces envahissantes (frêne, baccharis...) connaissent une dynamique importante de colonisation, qui contribue à une fermeture des milieux. La diminution de la pression de pâturage ou pression insuffisante pourrait expliquer cette colonisation.

Le rôle de l'élevage extensif comme outil de gestion des différents milieux naturels humides en Camargue n'est plus à démontrer et il est en adéquation avec les objectifs des Docob des sites Natura2000 "Camargue" et "Marais entre Crau et Grand Rhône » et également avec les engagements de la charte du PNRC.

L'enjeu principal et primordial est donc de maintenir cette pratique d'élevage qui permet de lutter contre le développement des espèces qui ferment ces milieux.

▶ Objet

Le but de cette action est d'éviter l'atterrissement des sites, qui sont devenus propices au développement d'espèces non désirées (frênes, baccharis...).

L'objet du dispositif proposé dans le cadre du programme de développement rural régional de Provence Alpes Côte d'Azur est de financer notamment les travaux de débroussaillage, la pose de clôtures, les parcs et couloirs de contention pour le bétail.

Cette action à visée collective doit être portée par une structure publique, c'est pourquoi le Parc, maître d'ouvrage et animateur de la démarche, identifiera les éleveurs volontaires et leurs besoins en travaux et en équipements, et veillera à la gestion des crédits correspondants.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée :

- valide l'implication du Parc dans le dispositif d'aide aux équipements pastoraux ;
- autorise les services du Parc à solliciter les éleveurs pour les accompagner dans le montage des dossiers ;
- autorise le Président à engager toutes les démarches nécessaires pour l'obtention des crédits ;
- autorise le Président à solliciter les financements du dispositif FEADER d'aide aux équipements pastoraux à hauteur de 150 000€.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits

2 3 MAI 2017

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le Et de l'affichage effectué le 2 4 MAI 2017



REÇU EN PREFECTURE

le 23/05/2017

013-251302295-20170510-DEL_17_EQUIPPRS-D